

Académie de POITIERS

Collège du Pertuis

d'Antioche

SAINT PIERRE D'OLERON

**PROCES – VERBAL de la SEANCE
du conseil d'administration du 28 novembre 2024**

Année scolaire : 2024-2025

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 18 novembre 2024

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Présidente : M LE NAOUR

Secrétaire de séance : Mme Prabonneau

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 19 votants et suppléants 18

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2024

M Le Naour constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h40.

Secrétaire de séance : Mme Prabonneau

Absents excusés : VOIR LISTE EMARGEMENT

Examen du procès-verbal du conseil d'administration du 05/11/2024

Ordre du jour :

I/ Vie pédagogique et éducative

- 1) Utilisation du téléphone portable
- 2) Gestion du cartable
- 3) Journée de solidarité

II/ Vie administrative et financière

- 1) Budget prévisionnel 2024 –
- 2) Contrats et conventions
- 3) Délégation de passer des marchés à incidence financière annuelle
- 4) Tarif établissement

III/ Questions diverses

Monsieur Le Naour propose l'ajout d'une information concernant la vie scolaire.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Collège du Pertuis d'Antioche
Saint-Pierre d'Oléron

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL D'ADMINISTRATION-2024-2025

Séance du 28/11/2024 – liste des participants

Qualité	Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
ADM IN IS TR AT ION	Principal	P		
	Principal adjoint	P		
	Gestionnaire	P		
	C.P.E.	P		
ELU S LO CA UX	Collectivité de rattachement	E	CLERGET Jean-Marie JOUTEUX Françoise	
		E		
	Commune siège	E	RAVIAT Isabelle	
PERSONNALITE QUALIFIEE	COUDRAIN Pascal	E		
PERSONNELS DE L' ETAB LIS SSEM ENT	Personnel d'enseignement	FRAUDEAU Aline	P	CAUGNON Emmanuel
		MORELIS Vincent	P	JUIN GILARD Christelle
		DESVEAUX Céline	E	JORIGNY Stéphane
		DUPUY Margareth	P	GIRAUD Nina
		DELAGE Thomas	P	
		LANGLAIS Julie	P	
PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS, SOCIAUX ET DE SANTÉ	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	MOREAU Patrick	P	VIAUD Christine
		COURCAUD Isabelle		
			P	
PARENTS D' ELEVE S et ELEVE S	Parents d'élèves	ANNEREAU Eymeric	P	KLINGE Stéphanie
		BOSC David	P	GUILLEMET Jérôme
		ASSEMAT Gaëlle	E	JAUD Mélany
		NOCA Jean-François	P	WIDMANN Leslie
		GAILLARD Myriam	P	HUCKER Arnaud
		BERGAGNA Fanny	P	BLANCHARD Jérémy
ELÈVES et ELEVE S	Elèves	NOCA-BOISSIER Diane		ASSEMAT Victoire
		PRUDENT Cassandre		HANSENS Pop
INVITÉ	Invité	M. GAZEU, Président du SIFICES		
		M. GUERIN, Agent comptable		

P : présent E : excusé

Le Principal remercie les membres présents pour leur engagement dans cette instance essentielle à la vie de l'établissement.

Le Principal soumet le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 05/11/2024 à l'approbation des membres du conseil.

- Acte administratif n°20

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

II Vie pédagogique et éducative

I.1) Utilisation du téléphone portable :

Mr Le Naour propose aux parents de prendre la parole par rapport à la question sur l'utilisation du téléphone portable.

En préliminaire, Monsieur Le Naour rappelle que le règlement intérieur de l'établissement prévoit que le téléphone portable doit rester éteint dans le collège, durant toute la journée.

Le règlement intérieur n'interdit pas le fait d'être en possession d'un téléphone portable parce qu'en sortant du collège, le portable rend service à l'élève et s'avère une sécurité, en dehors.

Un parent déplore le fait que les élèves s'agressent entre eux parce qu'ils possèdent un téléphone portable.

Monsieur Le Naour indique que l'interdiction totale du portable dans l'enceinte du collège n'est pas gérable.

Un parent suggère la mise en place de brouilleurs dans le collège.

Mme Fraudeau répond que les brouilleurs n'empêcheraient pas les élèves d'utiliser la vidéo et de faire des photos et perturberaient l'accès à certaine application qui passe par le réseau WIFI.

I.2) Gestion du cartable

Mr Le Naour propose aux parents de prendre la parole par rapport à la question sur la gestion du cartable.

Un parent nous informe que les sacs des élèves de 6^{ème} sont très lourds, pouvant atteindre 15kg. Les 6^{ème} n'auraient pas le temps de laisser leurs affaires dans leurs casiers.

Mme Dupuy explique que les sacs des élèves de 6^{ème} ne sont pas moins lourds que ceux des 4^{ème}.

Mais les élèves de 4^{ème} ont pris l'habitude de laisser leurs affaires dans leurs casiers.

Un parent suggère que les élèves de 6^{ème} soient parrainés par des élèves de 4^{ème} voire 3^{ème} pour leur expliquer comment alléger leur cartable et mieux utiliser les casiers.

Mme Acclément propose de profiter des devoirs faits pour leur expliquer la gestion du cartable.

I.3) Journée de solidarité

Pour le personnel enseignant, la récupération de la journée de solidarité se fera sous forme de 3 réunions pédagogiques, le soir en dehors du temps scolaire. Pour la journée de solidarité, au total, 7 heures doivent être travaillées.

II/ Vie budgétaire et financière :

II.1) Budget 2025

A l'aide d'un diaporama, la gestionnaire présente le budget des différents services budgétaires.

Pour la partie Recettes, la subvention de fonctionnement donnée par le département est en augmentation par rapport à 2024. En revanche, pour la partie Dépenses la part de la viabilisation a fortement augmenté en raison du coût de l'énergie.

Le budget tel qu'il est présenté tient compte de ces fortes contraintes et implique des économies quotidiennes : utilisation raisonnée du chauffage, limitation des photocopies, lutte contre le gaspillage.

L'utilisation de l'eau ozonée pour le nettoyage des surfaces fait diminuer les achats de produits d'entretien.

Le service Activités Pédagogiques (AP) est présenté en déséquilibre de – 5 622,50€ qui correspond à la prise en charge du coût des accompagnateurs des voyages scolaires par le budget du collège.

Les membres du conseil sont invités à voter le budget 2025 :

- La clé de répartition pour les dépenses de viabilisation entre le SRH et l'ALO est de 33% des factures d'eau et 28% des factures d'électricité, à la charge du SRH. Le calcul de 28% porte sur le réel car il y a un compteur électrique en cuisine.

Acte administratif n°26

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
------------------	-----------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

- Adoption du budget 2025

Acte administratif séance n °25

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
------------------	-----------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

II.2) Contrats et conventions :

Les membres du conseil d'administration donnent l'autorisation au chef d'établissement de signer les contrats et conventions listés en annexe de l'acte.

Acte administratif séance n°23

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
------------------	-----------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

II.3) Délégation de passer des marchés à incidence financière annuelle

Les membres du conseil autorisent le chef d'établissement à passer des marchés à incidence financière annuelle.

Acte administratif séance n°24

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
------------------	-----------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

II.4) Tarifs établissement :

Les membres du CA adoptent, d'une part, les tarifs des dégradations, fixés par le collège et, d'autre part, la tarification du service de restauration, fixée par le département.

Acte administratif n° 21

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

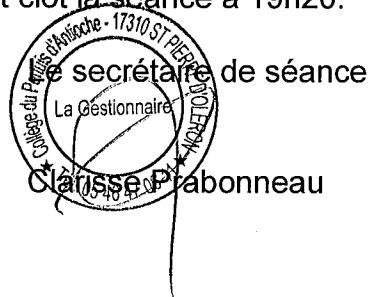
Acte administratif n° 22

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

III/ Questions diverses

Mr Le Naour donne la parole à Mme Acclément pour exposer la problématique du non remplacement des assistants d'éducation pour cette année scolaire. Une motion sera annexée au PV du CA.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 19h20.



Depuis la rentrée, les AED en congé ne sont que peu ou plus remplacés par le rectorat (ex : 36 heures remplacées sur 240h d'absence). Les CPE doivent réorganiser leurs équipes. Le rectorat propose aux établissements de prendre sur les heures supplémentaires de remplacement prévues pour les enseignants pour les AED en CDI et sur les heures de devoirs faits pour les autres...

Moins d'AED c'est moins de sécurité, moins d'écoute, moins d'attention, moins de suivi envers les élèves dont ils ont la charge.

Le risque également sur le long terme c'est que si les équipes arrivent à palier en interne les remplacements malgré la dégradation de leurs conditions de travail certains postes seraient supprimés.

Les équipes vie scolaire sont des éléments essentiels pour permettre le bon fonctionnement des établissements scolaires.

Cette situation ne peut plus durer.

Nous demandons donc le rétablissement des heures de remplacement quand c'est nécessaire.

